

Réflexions d'un agrégé devenu papa (à moins que ce ne soit l'inverse)

ARNAUD DE NANTEUIL

Professeur à l'Université du Maine (Le Mans)

L'agrégation est un moment important mais qui peut – comme les trains – en cacher un autre. Ma vocation pour l'enseignement, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, était née bien avant ce moment. Mais ma fille, elle, est née exactement en même temps.

En réalité, à l'origine, rien n'était destiné à se dérouler de la sorte puisqu'il y avait eu, au départ, une déconvenue. Comme l'ont vécu tant d'autres avant et – malheureusement dans un sens – comme tant d'autres le vivront, mes premières velléités universitaires avaient été abattues en plein vol dans des circonstances qu'il ne serait sans doute pas de très bon goût de remémorer ici.

Toujours est-il qu'au départ, je n'envisageais pas même de m'inscrire au « concours », celui que dans le milieu on n'appelle pas autrement parce que l'on est entre soi. Je voyais alors les personnes agrégées comme des êtres différents, portant en elles quelque chose d'inaccessible, vaguement surhumain. C'est donc avec un sentiment proche de celui que j'imagine animer le condamné à mort que son geôlier vient un beau jour réveiller alors que la nuit est encore noire, accompagné d'un prêtre et tenant à la main un verre de rhum, que je me rendis à la première épreuve, un froid jour de décembre, dans les magnifiques locaux fraîchement rénovés de la rue d'Assas¹.

En arrivant, première surprise : ce sont des êtres humains qui composent le jury. Celui-ci s'accordait une pause avant de m'entendre, ce qui me donna l'occasion de croiser certains de ses membres : le Président, d'abord, qui dans un discret sourire m'annonce comprendre totalement ce que je ressentais alors (voyez l'histoire du verre de rhum) et m'invite, je crois le plus sincèrement du monde, à me détendre et à essayer de savourer cette « épreuve » qui pouvait très bien ne pas en être une. Je croisai ensuite l'un de mes rapporteurs, qui très gentiment me proposa *L'Équipe* du

¹ La vision « so 19^{ème} siècle » de la peine de mort est totalement assumée, NDLA.

jour pour patienter. Je ne suis pas un fou de sport, loin s'en faut, et je crois n'avoir jamais trouvé franchement d'intérêt à la lecture de ce journal : mais c'est l'intention qui compte. Et celle-ci, en particulier, me fit chaud au cœur tant elle révélait une volonté de ne pas placer ses rapports avec les candidats sous le signe d'une distance excessive ou d'une humiliation programmée.

Reste que je n'étais pas venu tout à fait pour cela, et que le moment d'entrer solennellement dans la salle devait arriver. Ce moment que l'on attend depuis plusieurs années, finalement, n'a rien de particulier. Je ne m'étais fixé qu'une seule consigne : nous verrons bien. Et j'ai vu : deux rapporteurs polis et agréables, posant des questions pertinentes dont je sentais à la fois qu'elles les intéressaient sincèrement et qu'elles étaient comme des perches tendues pour me permettre de faire preuve de pédagogie devant l'ensemble du jury. Cinq membres sur sept m'interrogèrent, toujours poliment, pour finalement un résultat : une « épreuve » ? Non. De manière totalement inattendue (pour moi), ce moment fut, j'ose le mot, agréable. Intéressant, courtois et constructif, j'avais eu l'impression d'avoir été entendu, d'avoir intéressé un jury. Tout s'était passé, comme me l'avait dit quelques mois auparavant un désormais collègue, « entre adultes » et non pas comme si je n'avais été qu'un cancre face à des examinateurs assoiffés de sang. Je craignais la torture, j'ai eu la discussion. C'est donc à la fois très surpris – mais dans le bon sens – que je quittai l'endroit, mais aussi singulièrement rassuré d'avoir survécu avec une certaine dignité à ce peloton d'exécution qui n'en fut pas un...

C'est à partir de ce moment là qu'intervint un autre facteur, déterminant pour la suite des opérations : la chance. Sa première manifestation fut évidente : elle m'a permis d'éviter ce moment – sans doute le plus terrible – de l'accès au site internet du ministère sur lequel apparaît soudainement (ou non ? toujours ces doutes sur le moment exact de la publication...) un nouveau lien sous l'onglet « premier concours – droit public », ce nouveau lien si terrible vers la liste des (oh, l'euphémisme !) « candidats autorisés à poursuivre le concours »... Non, je n'ai pas eu à confirmer d'un doigt tremblant à mon ordinateur que oui, j'entendais bien télécharger le fichier ainsi nommé, puisque trois jours avant la date annoncée, un coup de fil parfaitement amical m'apprend que la liste est d'ores et déjà publiée. C'est une amie qui m'appelle, elle commence donc d'emblée par me dire qu'elle n'aurait pas décroché son téléphone si je n'y figurais pas. Voilà donc une première étape franchie avec une étonnante fluidité cependant que d'un autre côté, le ventre de mon épouse s'arrondissait sérieusement, et un télescopage de calendriers n'était désormais plus à exclure.

Car une fois la (bonne) surprise passée, les choses ne font que commencer. Je n'avais jusque là porté qu'un regard distrait sur l'agrégation, accaparé que j'étais par une première grossesse un peu compliquée laissant présager un accouchement prématuré. Mais une bonne nouvelle ne vient jamais seule, et ces difficultés furent

finallement levées. La date prévue pour la naissance fut donc fixée au terme initial, soit le 16 février, à quelques jours près naturellement.

Je l'avoue : je n'ai pas pu m'empêcher de sourire lorsque le médecin nous annonça cette nouvelle échéance. Et pour cause : le 16 février était la date à laquelle mon passage était programmé pour ma leçon de spécialité.

Je me trouvais alors face à un choix : fallait-il contacter le jury pour implorer sa clémence et tenter d'obtenir un report de l'épreuve ? Tous ceux qui sont passés par là le savent : être candidat à un concours confère un considérable complexe d'infériorité, et la crainte d'attirer sur moi l'attention me plongeait dans un abîme de perplexité. Tout sauf se singulariser en réclamant un traitement préférentiel. Mais alors, tenter le tout pour le tout, et croiser les doigts en espérant que la naissance ait lieu un peu plus tard que prévu ? Le risque était trop important. Je décidai donc de me jeter à l'eau, mais pas tout de suite.

Il fallait avant cela trouver les mots justes pour expliquer la situation et demander au jury de prendre une mesure exceptionnelle sans pour autant porter atteinte à l'égalité entre les candidats. Cette seule mission m'a pris deux jours complets². Mais la réponse m'est revenue en moins d'une heure : le jury acceptait de reporter mon passage à la fin du mois de mars. Soulagement considérable, non seulement en regard des conditions de mon épreuve qui ne pourraient en être que meilleures, mais également sur l'état d'esprit du jury qui confirmait par cette décision sa dimension humaine (il subsistait en moi un doute sur son origine extra terrestre, qui seule pouvait justifier ma présence sur la liste des sous admissibles car toute autre explication me semblait farfelue).

Reste que, lorsque le 16 février à 1h30 du matin nous partîmes en catastrophe à la maternité, je n'ai pas pu m'empêcher de songer que mon choix avait été le bon. Ma fille est née à 14h47 le même jour. Initialement, j'aurais dû tirer mon sujet à 8h pour passer à 16h : j'aurais raté mon épreuve et/ou la naissance de mon premier enfant. Sans verser dans la plaisanterie de publiciste (celle-là même qui peut faire sourire un jury toutefois), je puis affirmer que le bilan coût/avantage fut rapidement dressé.

Inutile de préciser, dans ces nouvelles circonstances, que les semaines qui ont précédé mon passage n'ont pas été concentrées uniquement sur l'agrégation, mais bien plus sur la découverte d'un monde nouveau surtout fait de nuits morcelées, de langes salis et de changes réguliers. Advienne que pourra ! Voici une nouvelle préoccupation bien plus engageante et stimulante – et sans doute un rien plus épuisante – que celle qui anime le candidat à un concours. C'est donc, je l'affirme

²Je dramatise un peu, pour les besoins de la tragédie. En réalité, il m'a fallu deux heures. Mais cela me semble déjà long pour un mot de quelques lignes.

haut et fort, la meilleure manière de se changer les idées et, sans doute, de se préparer à l'épreuve suivante... Pourvu que le moral y soit.

Le moral, donc, y était, en ce jour du mois de mars où un magnifique soleil resplendissait, rendant presque agréable l'expérience de la loge, dont les nouveaux aménagements au dernier étage du bâtiment de la rue d'Assas offrent une vue à couper le souffle sur toute une partie de Paris et le jardin du Luxembourg. Cela peut sembler idiot, mais je conserve un souvenir très précis de la lumière orangée du soleil déclinant sur la ville qui, juste avant d'aller prononcer ma leçon, m'a permis de relativiser considérablement l'enjeu d'une telle expérience.

Mais il serait malhonnête de passer ici sous silence l'importance d'un facteur tout à fait extérieur : la chance. Oui, de la chance, il fallait en avoir pour tirer un sujet qu'au premier coup d'œil (celui que l'on jette en présence de deux membres du jury, simplement pour y apposer sa signature) je n'avais pas identifié. Ce n'est qu'en m'installant à ma place et après une grande inspiration que je découvrai le document : sans entrer dans le détail, il s'agissait d'un texte que je connaissais parfaitement pour l'avoir traité en travaux dirigés chaque année depuis cinq ans tant il constituait un « classique » de la matière³. Soulagement considérable, une fois de plus. Et, dans l'élan de ce qu'il faut bien appeler une certaine euphorie, l'on ne peut s'empêcher de commencer à « y croire »... C'est donc sans aucune tension particulière (et pour cause, je ne pouvais pas me tromper sur l'enjeu du texte à commenter) que je rédigeai une leçon que j'ai voulue – et la suite m'a donné raison – particulièrement accessible. C'est là, je crois, un conseil précieux pour nos successeurs : la difficulté d'un tel sujet avec la connaissance que j'en avais était de transformer ma leçon d'agrégation en intervention très précise destinée à un public de spécialistes. Je conservai donc à l'esprit dès le départ la règle implicite maintes fois entendue : la leçon doit être d'un « niveau » Licence 3. C'est donc sans hésitation que je rappelai dans l'introduction des éléments très simples à mon sens (et indiscutablement connus de ceux qui maîtrisaient le sujet), mais je doute qu'un professeur de droit privé spécialiste de la théorie du droit ait une grande connaissance des arcanes du système de règlement des différends de l'OMC... Bref, en un mot (et un seul) : simplicité.

J'étais alors le dernier candidat. Nous étions un jeudi et les résultats d'admissibilité devaient être publiés le mardi suivant. Mais il y avait une probabilité assez forte qu'ils soient disponibles dès le lendemain... Pour autant, le jour suivant, alors que je travaillais tranquillement à quelque distance de mon téléphone portable,

³ A l'attention des spécialistes... : il s'agissait des deux articles du Mémoire d'accord de l'OMC sur les contre-mesures. Etant l'auteur d'une thèse en droit international économique et ayant animé des TD en droit de l'OMC et droit de l'investissement, j'avais assez rapidement identifié l'enjeu que soulevait un tel commentaire.

je ne me suis pas d'abord soucié de l'entendre sonner une première fois. Puis un second message quelques secondes plus tard. Puis un troisième... Au quatrième en moins d'une minute, je me décidai à aller voir, non sans une certaine arrière pensée. Le premier SMS de félicitations d'une amie agrégée au concours précédent et sans laquelle je ne me serais sans doute pas inscrit à celui-là ne laissait la place à aucun doute : j'entrais dans la *short list* des admissibles. Celle grâce à laquelle tout devient possible, mais qui impose un changement, maintenant.

Ce changement fut surtout psychologique : alors que jusque-là, comme la plupart des candidats j'ose imaginer, je ne pensais pas honnêtement pouvoir prétendre à un résultat probant au concours, le statut d'admissible tend à faire pencher la balance de l'autre côté... Ou plus exactement, l'enjeu devient autrement considérable : la perspective – assez peu plaisante – de la leçon de 24h fait dire, plus ou moins à tous, en substance : « c'est maintenant ou jamais ».

Le plus dur dans tout cela – sérieusement – est sans doute alors l'organisation de l'épreuve reine, la leçon « en préparation libre ». S'il est en effet possible jusqu'à ce stade de prétendre à un certain détachement vis-à-vis des différentes épreuves, à une certaine légèreté d'esprit vis-à-vis du concours, il en va différemment pour celle-ci : disons le, elle fait peur. Très peur même. Et pourtant la mienne s'est remarquablement bien passée, sans doute, sans aucun doute, grâce au formidable soutien de mon entourage. Je pense, en particulier, aux trois personnes qui se sont chargées de l'ensemble des aspects d'intendance, ne me laissant à régler que la question de la composition de l'équipe et quelques révisions improbables : ma femme, qui a à peu près tout pris en main, épaulée par une amie férue d'organisation d'événements collectifs et d'une efficacité à toute épreuve, ainsi qu'un ami tout à fait extérieur à tout ça mais très demandeur d'expériences alternatives. Je lui ai confié le rôle de chauffeur chargé de raccompagner les personnes qui auraient souhaité rentrer chez elles pendant la nuit. Son rôle, en réalité, fut un peu transformé : la solidarité époustouflante dont a fait preuve l'équipe l'a mis au chômage technique jusqu'à 6h30 du matin, heure à laquelle les premiers participants ont manifesté des velléités de repos, amplement mérité. Toujours est-il que cet ami est à l'origine d'une nouvelle forme de participation à la leçon de 24 heures, que je ne saurais trop conseiller à nos successeurs : l'animation, par la diffusion d'une bonne ambiance. Je conserverai toujours en tête ce souvenir de l'équipe que j'ai rejointe à 6h pour réciter ma leçon alors au point, assise en demi cercle autour de cet ami leur racontant je ne sais quelle absurde anecdote les plongeant tous dans l'hilarité... Quant à l'intendance, elle fut merveilleuse : jamais je n'avais vécu une épreuve à l'issue de laquelle j'avais le sentiment d'avoir été nourri aussi sainement, aussi diversement et sans que cette préoccupation m'ait animée le moins du monde avant ou pendant ces vingt-quatre heures. En un mot, là encore, le succès de cette expérience tint à mon sens évidemment à l'équipe, formidable, et dont l'engagement

m'a profondément touché. Mais aussi, et c'est peut-être là que se fit la différence, aux membres « extérieurs » grâce auxquels chacun a pu se sentir parfaitement entouré⁴. Le tout a permis une sorte de légèreté salvatrice : je n'aurais pas supporté une leçon sous pression, et sans doute est-ce là aussi ce qui explique son succès. Le tout s'est déroulé dans une ambiance certes studieuse mais surtout détendue. Je dois l'avouer (et je l'ai avoué à mon équipe le soir même) : j'ai passé un bon moment.

Restait toutefois un détail : la dernière épreuve. Celle à laquelle personne ne pense, tout obnubilé que sont les candidats par la leçon précédente. Une fois celle-ci passée, le spectre de la dernière apparaît, d'abord comme un point à l'horizon, qui grandit imperceptiblement pour occuper en définitive à peu près la totalité de ce qu'il peut rester comme liberté d'esprit.

Et pourtant, comment la préparer ? Il s'agit, généralement, d'une discipline dans laquelle le candidat n'est pas particulièrement à l'aise. Et ce n'est pas en quelques semaines que l'on peut faire sienne une matière juridique. Il faut donc en prendre son parti, et c'est ce que je fis assez vite. J'achetai simplement deux manuels (il s'agissait de droit constitutionnel en ce qui me concerne) que je suis allé lire attentivement dans différents parcs parisiens, installé à côté de la poussette de ma fille qui profitait avec moi de ces quelques semaines d'un printemps précoce. Une préparation légère donc, qui consiste surtout à s'assurer une certaine forme physique le jour J, assortie d'une familiarisation (essentielle) avec la bibliographie de la loge. Le principal tient, à mon sens, à arriver détendu pour être prêt à affronter les huit heures d'une concentration extrême que requiert sans doute plus que les autres cet exercice, la première leçon en loge étant par définition réalisée dans un domaine supposé plus familier au candidat. S'occuper à temps plein d'un bébé est pour cela une excellente recette. Même si, au fond, tout dépend encore ici du sujet.

« La dissolution ». Oui, vous avez bien lu. En droit constitutionnel, « la dissolution ». Je retrouvai alors l'euphorie qui m'avait envahi lors de l'épreuve de spécialité. Décidément, la loge me portait chance. La dissolution dites-vous ? Quel beau sujet ! Et surtout, que de possibilités y sont attachées : un peu d'histoire constitutionnelle, de droit comparé, une bonne dose de cinquième République, le tout enrobé autour d'un point commun entre l'ensemble de ces pratiques... Pour la première fois, j'ai eu, je l'avoue, un réel espoir. Mais tout n'était pas fait. Il restait l'épreuve la plus difficile, celle des résultats.

Y aller ? Ne pas y aller ? La question se pose réellement. Ne pas y aller pour attendre devant son écran que la liste des lauréats soit disponible ? Y aller pour entendre, dans un amphithéâtre bondé, le Président du jury égrener les noms des

⁴Je tiens d'ailleurs à ce que les écrits restent. Lucile, Mariam, Nizar : merci.

heureux élus, « par ordre de mérite » ? Quoi qu'il en soit, cette journée ne fut pas la plus agréable de l'année, mais je décidai d'y aller.

Ici s'arrêtent sans doute les souvenirs qui méritent d'être partagés. Entendre son nom prononcé dans les circonstances que je viens d'évoquer procure ensuite une sensation étonnante faite surtout d'un immense soulagement de ne pas avoir à y retourner deux ans plus tard... immédiatement suivie par l'incrédulité d'un tel résultat ! Quant à la suite, s'ouvre une parenthèse enchantée (suivant les termes de notre major) pendant laquelle l'essentiel est à mon sens de conserver la tête froide...

Que faut-il en retenir ? Sans doute une chose simple : les facteurs extérieurs au candidat sont d'une importance non négligeable. Voire déterminants en ce qui me concerne. Un entourage fabuleux et la naissance d'une petite fille sont les meilleures choses qui peuvent arriver pendant une année d'agrégation, puisqu'elles permettent une réelle aération de l'esprit. Je reste persuadé que tout cela m'a permis d'aborder les épreuves avec un certain détachement et de conserver à l'esprit les deux choses les plus importantes pour la réussite : sérénité et simplicité.